

# DEMARCHE PRAP2S - Recyclage ALM "Accompagnement à la mobilité pour les formateurs PRAP 2S / APS ASD" (Sanitaire et Social)

## Contexte

---

La formation accompagnement à la mobilité pour les formateurs PRAP 2S et APS ASD permet de mettre en œuvre des formations d'acteurs PRAP 2S (Sanitaire et médico-social) ou d'APS ASD (Acteur Prévention Secours du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile) conformes aux nouveaux référentiels de 2021 dans le cadre d'un projet d'établissement.

## Objectifs

---

**Intégrer l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi dans l'animation des acteurs PRAP 2S ou APS ASD, selon le certificat détenu.**

- Enseigner les fondamentaux de la prévention des risques,
- Expliquer la mise en œuvre de l'évaluation des risques professionnels,
- Clarifier l'animation de la prévention des risques professionnels.

## Renseignements complémentaires

---

Cette formation, qui remplace exceptionnellement le MAC et qui est obligatoire pour tous les formateurs PRAP 2S et APS ASD avant le 31 décembre 2022, traite les points suivants : • Les enjeux de l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, • La mise en œuvre d'une démarche intégrant les déplacements naturels, • L'évaluation des capacités en fonction du déplacement à réaliser, • Les modalités d'assistance en lien avec l'environnement, • Les aides techniques adaptées, • Le développement et la promotion des dispositifs PRAP 2S et APS ASD.

Pour plus d'informations :  
Margaux CAPELLO

## Programme

---

**1/ Le dispositif ALM dans la formation PRAP 2S/APS ASD** • L'accompagnement à la mobilité en prenant soin de l'autre et de soi. • Les enjeux de l'ALM. **2/ Les déplacements naturels** • Définir les notions de déplacement

naturel et de déplacement spontané. • Les étapes d'un déplacement naturel et les mouvements élémentaires qui les composent. • Le schéma décisionnel ALM. • Le recueil des informations indispensables. • L'évaluation de l'environnement, des capacités et des risques. **3/ Les différents accompagnements** • Les principes sécuritaires et les gestes permettant de les respecter lors de l'ALM. • Les niveaux d'assistance en fonction des capacités à réaliser les étapes du déplacement. • La guidance verbale. • L'aide sans portage délégué. • Les aides techniques. **4/ La certification** • Les différentes épreuves certificatives. • L'organisation pédagogique et logistique des formations d'acteurs PRAP 2S et d'APS ASD selon les nouveaux référentiels.

**Public**

**Formateurs PRAP et APS ASD**

**Exercice**

**2024**

**Code de formation**

**3.01**

**Nature**

**AFR**

**Organisé par**

**COMPETENCES PREVENTION**

**Durée**

**28 heures**

**Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**